

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEZIERES LEZ CLERY
--

Séance du 7 mars 2013

Date de convocation: le 21 février 2013

L'an deux mille treize, le sept mars à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LELAIT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Etaient Présents :

Daniel LELAIT, Jean-Claude KERVELLA, Fabienne SIONNEAU, Nicole BOURGOIN, Christophe DESCHAMPS, Jacques DUFOURNIER, Rémi JAVOY, Micheline LINGER, Éric MAINARDI, Marie-Edith MERCIER.

Etaient Absents :

Olivier BOIS, Nathalie RIETH.

Pouvoirs :

Danielle COROLEUR donne pouvoir à Marie-Edith MERCIER, Martine BAUDOIN donne pouvoir à Jacques DUFOURNIER, Charlette ROUSSEL donne pouvoir à Micheline LINGER.

Christophe DESCHAMPS a été nommé secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 14 février 2013,
- Délibération pour ouvrir des crédits d'investissement,
- Délibération pour le bail à construction entre Mézières-Lez-Cléry et Vallogis
- Délibération des rythmes scolaires,
- Point sur les commissions,
- Questions diverses.

La séance est ouverte par l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 février dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

- **Délibération pour ouvrir des crédits d'investissement**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1.

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite des ¼ des dépenses d'investissement de l'année 2012 pour les dépenses déjà engagées sur les opérations :

N° 72 Plan Local d'Urbanisme : 3000 euros

- Commissaire Enquêteur : 873.45 euros
- Tirage : 1000 euros
- Publications : 1000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir ces crédits d'investissement.

- **Délibération pour le Bail à construction Mézières-Lez-Cléry/Batir Centre** :

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal une délégation en vue d'une signature de l'acte contenant bail à construction entre la commune de Mézières-Lez-Cléry et la société Vallogis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

- **Rythmes Scolaires** :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation du temps scolaire proposé suite à la réforme relative à l'organisation du temps scolaire qui est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées,
- Les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matins à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée.
- La pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le directeur académique de l'Education Nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin à la place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

Des activités pédagogiques complémentaires en groupe restreints sont prévues pour l'aide aux élèves rencontrants des difficultés.

Un questionnaire a été donné aux parents afin de connaître les besoins de chaque famille et leur préférence entre le mercredi et samedi matin.

Ci-joint un aperçu de la synthèse du questionnaire :

PREFERENCE POUR JOUR DE CLASSE		
MERCREDI	67	88,16%
SAMEDI	9	11,84%
	76	

GARDERIE DU MERCREDI MATIN		
intéressé	27	35,53%
non intéressé	49	64,47%
	76	

dès 7h15	1	4,17%
7h30/7h45	12	50,00%
8h00/8h30	11	45,83%

BESOIN D'UNE CANTINE LE MERCREDI MIDI		
oui	42	58,33%
non	32	44,44%

BESOIN D'UN MODE DE GARDE LE MERCREDI APRES MIDI		
oui	34	47,89%
non	39	54,93%

Monsieur le Maire précise que pour une mise en place de la réforme dès la rentrée 2013, l'élaboration des projets d'organisation du temps scolaire par le Maire doit s'effectuer au plus tard courant mars 2013 et pour un report en 2014 le Maire doit au plus tard le 31 mars 2013 faire part de son souhait au directeur académique.

Madame Fabienne SIONNEAU, adjointe aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal des décisions prises par les autres communes du canton :

- Jouy le Potier : 2013
- Dry : 2014
- Cléry-Saint-André : 2014
- Mareau-aux-près : non déterminé

Madame Fabienne SIONNEAU précise que cette réforme reste vague et incertaine pour réaliser un projet concret et pérenne. Il faut prendre note des difficultés que la commune risque de rencontrer :

- l'encadrement des activités,
- le financement, augmentation budgétaire considérable,
- les locaux restreints...

Il est important d'avoir un partenariat fort avec le corps enseignant pour le bien des enfants, de plus le souhait des enseignantes de Mézières-Lez-Cléry est de débiter en 2014.

Monsieur le Maire fait part du courrier de Madame Danielle COROLEUR, adjointe aux finances, concernant son opinion sur la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Eric MAINARDI, intervient et fait remarquer que le projet risque d'être bouleversé suite aux élections Municipales de mars 2014.

Monsieur Le Maire répond que le projet devra être terminé avant cette date. Des réunions de travail seront organisées avec les enseignantes, les parents délégués, les employés municipaux concernés, ainsi que le groupe de travail municipal.

Monsieur Eric MAINARDI se propose volontaire pour intégrer le groupe.

Le groupe de travail se compose désormais de : 6 membres

<p><i>Groupe de travail</i></p> <p><i>Municipal</i></p> <p><i>Rythmes scolaires</i></p>	<p>Daniel LELAIT, Fabienne SIONNEAU, Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI</p>
--	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Et de charger Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

LES COMMISSIONS

TRAVAUX :

Monsieur le Maire, annonce aux membres du Conseil Municipal que les travaux concernant les abords de la Mairie ont débuté. L'appel d'offres pour le parvis de l'église a été lancé, les entreprises ont jusqu'au 29 mars midi pour répondre.

VOIRIE :

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal que l'assurance GROUPAMA nous a répondu défavorablement pour le remboursement des panneaux volés. Elle ne prend pas en charge les actes de vandalisme à l'extérieur des bâtiments.

COMMUNICATION :

Monsieur Jean-Claude KERVELLA, avise le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu en mairie et sur le terrain avec Monsieur Christophe DESCHAMPS, Monsieur François BOURGOIN, Monsieur Jacques André CRONIER et lui-même afin de préparer l'organisation du feu d'artifice qui se déroulera cette année dans l'enceinte du château de Mézières-Lez-Cléry.

Monsieur Jean-Claude KERVELLA précise que pour avoir un feu de qualité il va falloir prévoir un budget plus conséquent.

CCAS :

Madame Fabienne SIONNEAU, adjointe aux affaires sociales, rappelle aux membres du Conseil Municipal que dimanche 10 mars est prévu le repas des aînés.

Fin de la séance à 21h30.

Date du prochain conseil municipal : ***Le 4 avril 2013***

Daniel LELAIT	Jean-Claude KERVELLA	Fabienne SIONNEAU
Nicole BOURGOIN	Christophe DESCHAMPS	Jacques DUFOURNIER
Rémi JAVOY	Micheline LINGER	Éric MAINARDI
Marie-Edith MERCIER		